

DSEST *RENCONTRES SCIENTIFIQUES*

Département de santé environnementale et santé au travail
École de santé publique

Le jeudi 12 octobre 2023
De 12h00 à 12h30
Via ZOOM

Programme de gestion de l'amiante dans un bâtiment au Québec

**Conférencier : Kayodé Oladélé David Amen Babalola, maîtrise en santé
environnementale et santé au travail (Stage)**

Directeur académique : Jérôme Lavoué, professeur au DSEST

**Superviseur de stage : Mathieu Courchesne, chef d'équipe/chargé de projet
chez *Englobe*. *Englobe* Université du Québec à Montréal**

Malgré une réglementation interdisant l'utilisation de l'amiante, le défi au Québec demeure de protéger les travailleurs pendant la rénovation des anciens bâtiments contenant de l'amiante. Ce projet vise à appliquer les nouvelles exigences réglementaires sur l'amiante dans un tel chantier.

Après consultation de la réglementation québécoise sur l'amiante (RSST et CSTC), nous avons vérifié la présence d'amiante dans le bâtiment en identifiant les matériaux susceptibles de contenir de l'amiante (MSCA), en les regroupant par zones d'échantillonnages appelées zones présentant des similitudes d'ouvrages (ZPSO) et en exploitant le registre des MSCA. Nous avons ensuite évalué le niveau de risque des opérations d'enlèvement d'amiante basé sur la portée des travaux prévus, la nature et la quantité d'amiante identifiées. Enfin, un suivi a permis de contrôler l'application de la procédure de travail proposée.

Neuf des treize ZPSO définis sur le chantier ont révélé une présence d'amiante dans les tuiles de vinyle des planchers, les tuiles acoustiques des plafonds et spécifiquement du chrysotile à 6% dans les revêtements en plâtre-ciment des murs périphériques. Trois zones de travail générant chacune moins de 0,03 m³ de déchets amiantés ont été délimitées et évaluées à un niveau de risque modéré. Le contrôle de l'application de la procédure de travail a permis d'enlever l'amiante et de rénover le bâtiment.

Somme toute, l'application des nouvelles exigences légales sur l'amiante s'est révélée efficace pour protéger les travailleurs. Toutefois, la bonne budgétisation des coûts des mesures de protection et la sensibilisation des travailleurs sur les dangers de l'amiante demeurent utiles.